



# PROJET ASSOCIATIF

2024 - 2027

*L'EHPAD des Hauts Vents, situé à Flers de l'Orne, a pour mission d'offrir un cadre de vie sécurisé et agréable aux personnes âgées en perte d'autonomie. Le projet associatif vise à définir les orientations stratégiques de l'établissement, en alignant ses actions sur les besoins des résidents et les attentes des familles, tout en répondant aux exigences réglementaires.*

# Notre histoire

Le 16 septembre 1968, en pleine restructuration hospitalière avec la création de l'Hôpital Jacques Monod, le Conseil d'Administration de l'Hôpital de Flers fait face à un besoin urgent d'hébergement pour les personnes âgées de la région flérienne. Conscient de cette nécessité, il décide de créer une Maison de Retraite, sous le régime associatif de la loi 1901, en partenariat avec l'association "Les Hauts Vents".

Cette structure voit rapidement le jour et est construite sur un terrain mis à disposition par l'Hôpital de Flers. La Maison de Retraite ouvre ses portes le 14 décembre 1970, avec une capacité initiale de 80 lits.

En 1999, afin de se conformer aux nouvelles réglementations et d'améliorer le confort des résidents, le Conseil d'Administration, en collaboration avec la Direction, engage un vaste projet de rénovation.

Un premier avant-projet est finalisé en mai 1999, suivi d'un second en mai 2000. Un troisième projet, présenté en juillet 2002, est validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration. Il inclut une extension de 21 lits supplémentaires pour accueillir une unité Alzheimer.

Le 30 octobre 2002 marque un tournant important : une convention tripartite est signée, transformant officiellement la Maison de Retraite en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) à partir du 1er janvier 2003.

Le terrain sur lequel est construite la Maison de Retraite, jusqu'alors propriété de l'Hôpital de Flers, est vendu à l'association "Les Hauts Vents" le 26 mars 2003.

Après plusieurs mois de travaux et de démarches administratives, l'autorisation officielle pour l'extension de la capacité à 103 lits est accordée le 29 avril 2005 par le département et la préfecture de l'Orne. Les travaux commencent le 9 janvier 2006 et se terminent en juillet 2007.

Finalement, le 26 septembre 2014, suite à un courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Général, la capacité de l'établissement est ajustée à 102 lits à partir du 1er octobre 2014, avec la suppression de l'accueil de jour.

# Nos valeurs

## **Primauté de la vie**

Primauté de la vie, de l'intégrité de la personne

## **Respect de la dignité de la personne**

Respect de la dignité de la personne et de l'expression de sa volonté quel que soit son degré de dépendance et d'autonomie

## **Bienveillance**

Prise en compte de la fragilité de la personne humaine

## **Écoute**

L'écoute, l'attention de l'autre, l'intérêt pour ce qu'il est, en l'accueillant dans sa globalité, dans l'ensemble des dimensions physiques, psychologiques, spirituelles et sociales

## **Échange**

L'échange, un esprit de solidarité, une place importante au bénévolat

# Nos Missions

- Assurer que les orientations stratégiques de l'EHPAD sont en ligne avec les valeurs associatives (respect, bienveillance, dignité, autonomie)
- Garantir la qualité de vie des résidents en veillant à la personnalisation de leur accompagnement, la qualité des soins et des prestations hôtelières
- Superviser l'organisation des soins pour assurer un accompagnement sécurisé et personnalisé.
- Protéger les droits des résidents et promouvoir la bientraitance au sein de l'établissement.
- Soutenir les professionnels en renforçant leurs compétences et en créant un environnement de travail sain et sécurisé.
- Garantir une gestion financière équilibrée tout en assurant la qualité des prestations hôtelières (restauration, nettoyage, maintenance)
- Faciliter les relations entre l'établissement, les familles de résidents et la communauté locale.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue pour évaluer et améliorer la qualité des services offerts aux résidents
- Assurer que les infrastructures de l'EHPAD sont adaptées aux besoins des résidents et du personnel, tout en intégrant une démarche durable.
- Maintenir une gouvernance transparente, éthique et responsable de l'établissement.

## **Ces missions sont réalisées en se référant au cadre législatif et réglementaire :**

- La loi de 1901 pour le cadre associatif ;
- Le Code de l'action sociale et des familles et la loi du 2 janvier 2002 pour le cadre médico-social
- Les textes relatifs à la protection des droits des résidents, comme la loi du 28 décembre 2015 ;
- Le Code de la santé publique pour les obligations sanitaires ;
- Les régulations fiscales et comptables spécifiques aux associations. Ces textes garantissent une gestion transparente, éthique et conforme aux attentes des résidents et des autorités de tutelle.

# Nos axes stratégiques

**2024 - 2027**

## **Assurer une prise en charge médicale de qualité, personnalisée et sécurisée.**

- Optimiser l'organisation des soins avec suivi rigoureux des résidents.
- Faciliter l'accès rapide aux soins médicaux, avec un circuit du médicament contrôlé et sécurisé.
- Réduire les risques gériatriques par la formation continue du personnel et la mise en place de procédures préventives.
- Faciliter l'accompagnement en fin de vie en respectant la dignité et les souhaits des résidents.

## **Améliorer l'intégration des nouveaux résidents pour assurer une adaptation harmonieuse à l'EHPAD.**

- Développer des actions pour assurer un accueil personnalisé, informatif, et rassurant des nouveaux résidents et de leur entourage, en favorisant l'intégration rapide dans la communauté de vie.

## **Garantir les droits fondamentaux des résidents et promouvoir la bientraitance.**

- Respecter les droits et libertés en établissant des chartes de bientraitance, de formations régulières du personnel, et en luttant activement contre toute forme de maltraitance.
- Renforcer la personnalisation de l'accompagnement, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque résident, tout en assurant leur participation active aux décisions les concernant.

## **Promouvoir une vie sociale dynamique et inclusive pour les résidents.**

- Créer des programmes d'activités réguliers, organisés par des animateurs, pour renforcer les interactions sociales, encourager les échanges et éviter l'isolement.
- Faciliter l'expression et la participation des usagers dans l'organisation de la vie quotidienne, en tenant compte de leurs avis pour l'organisation des animations et des événements sociaux.
- Promouvoir des projets intergénérationnels et l'ouverture sur l'extérieur (collaboration avec des écoles, bénévoles, etc...).

### **Assurer un confort hôtelier optimal et un environnement de vie agréable.**

- Aménager des espaces individuels et des espaces communs confortables et adaptés aux besoins des résidents, en tenant compte de leurs attentes.
- Améliorer les espaces extérieurs pour favoriser les sorties et activités en plein air, et rendre les espaces accessibles aux résidents à mobilité réduite.

### **Renforcer la compétence et le bien être des professionnels pour garantir un accompagnement de qualité.**

- Soutenir la formation continue des professionnels, notamment sur les risques, les soins palliatifs, la prise en charge des troubles cognitifs, et la bientraitance.
- Développer une dynamique d'équipe interdisciplinaire pour assurer une organisation fluide des soins et des services hôteliers, en favorisant la collaboration entre les différents services (soins, animation, technique, hôtelier).

### **Renforcer la culture de sécurité et d'amélioration continue.**

- Poursuivre et renforcer les évaluations internes et externes de la qualité, en mobilisant un COPIL qualité et en impliquant tous les niveaux hiérarchiques dans la démarche.
- Optimiser l'ensemble des processus de l'EHPAD, notamment en ce qui concerne la gestion des risques liés aux soins, à la vie quotidienne, et à la sécurité des locaux.

### **Rationaliser l'architecture de l'établissement tout en favorisant le développement durable.**

- Repenser les espaces individuels et communs pour offrir plus de confort et de convivialité, tout en respectant les normes d'accessibilité et de sécurité.
- Intégrer des pratiques eco-responsables dans la gestion quotidienne de l'EHPAD, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en optimisant la gestion des déchets et en développant des approches durables dans la maintenance des infrastructures.

### **Faciliter les relations avec les familles et favoriser l'ouverture sur l'extérieur.**

- Mettre en place des systèmes de communication réguliers et transparents avec les familles (réunions, outils numériques, bulletins d'information) pour les informer du bien-être et de l'évolution des résidents.
- Favoriser la participation des proches dans l'organisation des activités de l'établissement (fêtes, activités intergénérationnelles ..).

## **Assurer la pérennité financière de l'EHPAD tout en maintenant la qualité de service optimale pour les résidents et en veillant à la bonne gestion des ressources**

- Faire un suivi rigoureux des états financiers pour garantir que les dépenses sont alignées sur les priorités stratégiques et les capacités économiques de l'établissement.
- Suivre de près les variations de coûts.
- Développer des politiques d'achat responsables et des partenariats fournisseurs pour obtenir les meilleurs tarifs sans compromettre la qualité.
- Explorer les possibilités de financement alternatif (subventions publiques...) pour diversifier les sources de revenus de l'EHPAD.
- Anticiper et planifier les besoins d'investissement dans les infrastructures (réparations, modernisations, extensions) pour éviter les surcoûts imprévus et garantir la conformité avec les normes en vigueur.
- Assurer une communication claire et transparente sur les finances de l'EHPAD à destination du Conseil d'Administration.
- Renforcer la responsabilisation des équipes sur la gestion budgétaire en promouvant une culture de performance et de l'efficacité.

## **Faire une évaluation et un suivi régulier du projet associatif**

- Définir des indicateurs de suivi, quantitatifs et qualitatifs.
- Planifier des réunions trimestrielles pour évaluer l'avancement du projet.
- Ajuster les actions en fonction des résultats des indicateurs et des retours d'expérience.
- Mettre en place des actions correctives.

*Le projet associatif de l'EHPAD des Hauts Vents de Flers de l'Orne est un engagement fort vers l'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, en mettant l'accent sur le respect, l'innovation et la responsabilité environnementale. Ce projet sera révisé en amont de l'actualisation du Projet d'Établissement, pour s'assurer qu'il reste en adéquation avec les besoins des résidents et les évolutions du secteur médico-social.*